ACTION URGENTE

UN DIRIGEANT DE L'OPPOSITION RISQUE D'ÊTRE TORTURÉ

José Daniel Ferrer García, dirigeant d'un mouvement d'opposition et ancien prisonnier d'opinion d'Amnesty International, est maintenu en détention depuis 40 jours, depuis le 1er octobre, pour des motifs que l'on ignore toujours. D'après les informations dont nous disposons, il n'a pas été informé des charges retenues contre lui ni conduit devant un juge. De plus, de récentes informations très inquiétantes incitent à penser qu'il pourrait avoir été soumis à la torture ou à d'autres mauvais traitements en détention, ce qu'Amnesty International n'a pas été en mesure de vérifier de façon indépendante dans un contexte où les avocats et les magistrats sont largement sous le contrôle du pouvoir exécutif. Il est nécessaire de déclencher une mobilisation massive pour obtenir que le gouvernement cubain présente les charges retenues contre lui ou le libère, et pour qu'il ne le soumette à aucune mesure pouvant constituer une forme de mauvais traitement.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Miguel Díaz Canel
Président de la République de Cuba
Hidalgo Esq. 6, Plaza de La Revolución,
CP 10400, La Habana,
Cuba
Courriel : despacho@presidencia.gob.cu

Monsieur le Président de la République,

Je vous écris pour condamner le fait que José Daniel Ferrer García, dirigeant de l'Union patriotique de Cuba (Unión Patriótica de Cuba, UNPACU), un groupe d'opposition politique non officiel, est détenu depuis le 1er octobre 2019 sans inculpation et avec un accès restreint au monde extérieur et à ses proches.

Je vous fais également part de ma profonde préoccupation au sujet des informations très inquiétantes qui incitent à penser qu'il pourrait avoir été maltraité en détention. Au titre des normes du droit international, Cuba est tenue non seulement d'empêcher la torture et les mauvais traitements, mais aussi de veiller à ce qu'une enquête impartiale soit menée dans les meilleurs délais compte tenu des informations et allégations à ce sujet.

En conséquence, je demande à votre gouvernement :

1. d'informer sans délai José Daniel Ferrer García des motifs pour lesquels il est détenu, ou de le libérer ;
2. de veiller à ce qu'il puisse immédiatement consulter l'avocat de son choix et communiquer avec sa famille ;
3. de veiller à ce qu'il puisse immédiatement être examiné par un médecin indépendant ou un service médical de son choix, conformément au Protocole d'Istanbul ;
4. de veiller à ce qu'une enquête impartiale soit menée dans les meilleurs délais au sujet des allégations selon lesquelles José Daniel Ferrer García a été soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements ;
5. de veiller à ce que José Daniel Ferrer García et ses proches ne subissent aucune forme de représailles ou de harcèlement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Selon les informations dont Amnesty International dispose, José Daniel Ferrer García, dirigeant de l'Union patriotique de Cuba (Unión Patriótica de Cuba, UNPACU), un groupe d'opposition non officiel, a été arrêté par les autorités le 1er octobre, pour des raisons encore inconnues, et maintenu en détention au secret pendant au moins 72 heures. José Daniel Ferrer García est l'une des voix les plus critiques de cet État des Caraïbes.

Selon son épouse, dans la matinée du 1er octobre, des membres des forces de l'ordre ont arrêté José Daniel Ferrer García à son domicile, à Santiago de Cuba.

En vertu des normes internationales relatives aux droits humains, toute personne arrêtée ou placée en détention doit être informée des motifs de sa privation de liberté au moment de son arrestation. Les normes internationales disposent également que ces personnes doivent être rapidement présentées à un juge après leur arrestation ou leur placement en détention. Or, d'après les informations dont Amnesty International dispose, le 11 octobre, les autorités n'avaient toujours pas informé officiellement José Daniel Ferrer García des motifs de sa détention et ne l'avaient toujours pas déféré à un tribunal. En conséquence, sa détention pourrait être arbitraire.

De plus, selon son épouse, les autorités n'ont pas permis à José Daniel Ferrer García de voir ses proches ni de téléphoner pendant les 72 heures qui ont suivi son placement en détention. Les personnes détenues ont le droit d'informer un tiers de leur arrestation ou placement en détention et du lieu où elles sont détenues. La détention sans possibilité de communiquer avec le monde extérieur, dite détention au secret, facilite la torture et les autres formes de mauvais traitements, ainsi que les disparitions forcées.

Par ailleurs, début novembre 2019, Amnesty International a reçu des informations transmises par Cuban Prisoners Defenders signalant qu'il pourrait avoir été maltraité pendant sa détention. Nous ne sommes pas en mesure de vérifier ces allégations, car aucune organisation indépendante de défense des droits humains n'a accès aux prisons cubaines, et les avocats et magistrats sont étroitement contrôlés par le pouvoir exécutif à Cuba, mais ces informations sont très inquiétantes.

Les normes du droit international disposent que tous les États sont tenus de respecter l'interdiction de la torture, qu'ils soient ou non partie à des traités comprenant expressément cette interdiction. Les États sont donc obligés d'empêcher la torture et les mauvais traitements, d'enquêter dans les meilleurs délais et de façon impartiale sur toute allégation de recours à la torture ou à des mauvais traitements, et de déférer à la justice les responsables présumés de tels actes.

Liens utiles :

- Déclaration relative à la détention en 2018 de José Daniel Ferrer García ; il avait alors été maintenu en détention au secret pendant 10 jours.

- Les six derniers prisonniers d'opinion en date adoptés par Amnesty, notamment des militants de l'Union patriotique de Cuba (Unión Patriótica de Cuba, UNPACU), l'organisation dirigée par José Daniel Ferrer García, et le journaliste indépendant Roberto Quiñones Haces, dont la liste a été établie fin août-début septembre 2019.

- Synthèse sur la situation actuelle des droits humains à Cuba.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : espagnol
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 20 décembre 2019
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : José Daniel Ferrer García (il)

LIEN VERS UNE PRÉCÉDENTE AU : https://www.amnesty.org/fr/documents/amr25/1163/2019/fr/